

Code de la commande publique  
MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Objet de l'accord cadre :**

**Communication/pédagogie sur le Schéma de cohérence territoriale Nord Isère.**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES  
(CCTP)**

## **A - Objet de la mission**

---

L'objet de l'accord cadre consiste à assister le Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère et mettre en œuvre un plan de communication concernant la phase de mise en œuvre du SCoT. Il s'agit d'un besoin en conseil en communication et de conception/réalisation d'outils et d'actions de concertation et d'animation.

## **I - COMMUNICATION SUR LE SCOT**

### **Article 1 - Contexte**

---

#### **1) Le Syndicat Mixte porteur du SCOT Nord Isère**

Le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère couvre 68 communes de l'Isère, réparties dans 3 intercommunalités. Son périmètre couvre un territoire de 735 km<sup>2</sup> de 194 000 habitants et se situe sur un axe Lyon-Chambéry entre les départements du Rhône et de la Savoie.

Cf carte en fin de document

Le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, le suivi d'un schéma de cohérence territoriale conformément aux articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le syndicat mixte est composé de 2 instances délibératives :

- le comité syndical composé de 27 délégués représentants des 3 intercommunalités adhérentes
- le bureau syndical composé du Président et de 8 Vice-présidents

L'équipe technique est composée de 4 personnes (une directrice, une responsable administrative et financière, un chargé de mission en urbanisme, un sigiste-cartographe)

#### **2) Le SCoT, document de planification stratégique**

Le SCoT est un document de planification à long terme destiné à introduire davantage de cohérence entre les documents de planification sectoriels, communaux ou intercommunaux (PDU, PLH, PLUI, ...) qui devront être compatibles avec ses orientations. Il a vocation à préparer les conditions de vie futures des habitants actuels et futurs en ce qui concerne le logement et le cadre de vie urbain et rural, les déplacements, l'accès aux services, l'accueil et l'organisation des activités économiques et commerciales, la préservation des richesses naturelles.

Le SCoT actuellement mis en œuvre a été approuvé le 12 juin 2019 suite à la prescription de sa révision en 2014 . Pour plus de détails sur le contenu du SCoT approuvé en juin 2019, se reporter aux documents du SCoT Nord Isère téléchargeables sur le site [www.scot-nordisere.fr](http://www.scot-nordisere.fr).

Un premier SCoT avait été élaboré et approuvé en décembre 2012 sur un périmètre plus large. Ce périmètre a été réduit suite au SDCI et stabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### La révision du SCoT de 2012 portait sur les objectifs suivants :

- Intégrer les obligations liées aux évolutions législatives : loi « Grenelle II » et notamment sur les volets suivants : l'aménagement commercial, le développement des communications électroniques, la remise en bon état des continuités écologiques, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, loi ALUR.
- Préciser le volet commercial du SCoT
- Rendre les orientations du SCoT compatibles avec les documents de rangs supérieurs récents :
  - . La modification de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA) (5.03.2015) impactant 6 communes du territoire en matière de développement économique et d'habitat
  - . Le Schéma Régional de Cohérence Écologique Rhône-Alpes (SRCE - 16.07.2014)
  - . Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Rhône Méditerranée (SDAGE 2016-2021)
- Maintenir les orientations fondamentales du SCoT de 2012 (consommation économe de l'espace, maîtrise de l'étalement urbain, protection des espaces agricoles, des paysages et des espaces de biodiversité...) tout en procédant à quelques ajustements en matière d'habitat.

Le Syndicat mixte du SCoT Nord Isère vise à atteindre les objectifs suivants :

- Limiter l'étalement urbain tout en accueillant 50 à 60 000 habitants à l'horizon 2030
- Diversifier l'offre de logements, d'emplois et de services à la population dans les bassins de vie et les espaces urbains afin de corriger les déséquilibres.
- Privilégier un développement urbain économe en espace, préservant les ressources du Nord Isère et valorisant les fonctions des espaces agricoles, paysagers et naturels.
- Maîtriser l'augmentation des déplacements par la recherche de proximité entre les lieux d'habitat, de services et de travail
- Améliorer l'accessibilité du Nord Isère en développant une nouvelle offre de déplacements favorisant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle (TC, modes actifs, covoiturage) et garants de la préservation de l'environnement.
- Favoriser un développement économique et commercial adapté aux bassins de vie et valoriser les sites d'envergure métropolitaine.

#### **La communication pendant l'élaboration du SCoT approuvé en 2012 (de 2004 à 2011)**

Dans l'objectif de faire émerger un projet commun sur l'ensemble du Nord-Isère et de prendre en compte la réalité de son fonctionnement, les élus ont retenu dans la stratégie élaborée avec leur prestataire en communication trois priorités :

- Faciliter l'appropriation du SCoT par l'ensemble des élus afin qu'ils puissent l'intégrer dans leurs démarches d'urbanisme et dans les échanges de proximité avec leurs habitants.
- Associer les techniciens en charge du développement territorial dans les intercommunalités, les communes, les conseils généraux et les représentants des organismes associés et des associations.
- Informer la population en s'appuyant sur les relais locaux de l'information (presse, publications des collectivités) et en organisant des débats publics.

#### *La diffusion d'information*

- Réalisation de trois plaquettes d'information à chaque étape du SCoT (2006) : "Le SCOT, pourquoi et avec qui ?", "Le Diagnostic", "Le PADD"
- Réalisation d'une édition "le journal du SCoT" relatif au diagnostic et de 6 numéros de la "lettre entr'élus" devenue "la lettre du SCoT".
- Rédaction d'articles insérés dans les bulletins municipaux et intercommunaux et dans la presse locale
- Réalisation d'une plaquette de synthèse sur les grandes orientations du SCoT (6 pages).
- Réalisation en 2009 de 2 films de 8 et 10 minutes pour faciliter l'appropriation du SCoT,
- Création d'un site internet

#### **La communication développée de 2012 à 2019**

- Présentation du SCoT aux nouveaux élus en 2014 avec l'appui du prestataire de communication
- Nouvelle charte graphique en 2015 (déclinée dans des modèles de documents type et chemise cartonnée)
- Actualisation du site internet en 2016
- Réalisation de 3 fiches pédagogiques sur des outils d'urbanisme
- Réalisation de 4 lettres sur la mise en œuvre du SCoT de 2012
- Un séminaire à destination des élus locaux a été organisé en partenariat avec le CAUE et un organisme de formation.
- Réalisation de 2 lettres du SCoT à destination du grand public dans le cadre de la concertation liée à la révision
- Appui pour l'animation de réunions publiques
- Réalisation d'une note de conseil sur la communication du SCoT en 2015
- Mise en page des rapports d'activité
- Reprise de la mise en page des documents réglementaires du SCoT

#### **Nouveaux outils en cours d'élaboration**

- Atlas pratique du territoire (sous forme de newsletter)

## Article 2 - Enjeux de la communication et de la concertation

---

Le SCoT Nord-Isère est entré dans sa phase de mise en œuvre depuis début 2013 et se poursuit depuis juin 2019 sur la base du nouveau document révisé. Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec les orientations du SCoT. Dès lors il convient que les élus locaux, les équipes techniques des intercommunalités et des communes, les associations et partenaires institutionnels s'approprient ce projet de territoire et en tiennent compte pour élaborer à leur échelle territoriale, leur document d'urbanisme et de planification, leur projet d'aménagement et de développement. Des outils facilitant l'appropriation, la mise en œuvre et le suivi sont à développer en mobilisant régulièrement les partenaires du projet (communes, intercommunalités, société civile, institutions,..) pour :

- Favoriser une appropriation collective et partagée des orientations du SCoT notamment dans le contexte de l'arrivée de nouveaux élus

Suite aux élections, de nouveaux élus seront présents dans les différentes instances décisionnelles du territoire, notamment communale et intercommunale, mais aussi au sein des instances du syndicat mixte. Le SCoT est un document complexe issu d'une démarche longue, impactant l'organisation et la vie du territoire. Au-delà de l'aspect réglementaire du document, il importe de valoriser les compétences techniques du syndicat mixte et sur son rôle pédagogique auprès des élus et techniciens du territoire. Le SCoT approuvé en 2019 est actuellement en application, aussi il est nécessaire de communiquer efficacement sur son contenu. Le SCoT est souvent perçu comme une contrainte pour les élus locaux à travers des règles nouvelles à respecter. Il implique parfois une remise en cause des modes d'organisation et d'aménagement du territoire à l'œuvre depuis plusieurs années. La communication sur la mise en application du SCoT est donc déterminante pour s'assurer de sa bonne compréhension et mise en œuvre de ses orientations, par les élus et acteurs locaux.

Il s'agit de favoriser l'appropriation et la mise en application des orientations du SCoT à l'échelle des communes et des intercommunalités tout en maintenant la cohérence globale, par des mesures d'accompagnement et des outils pédagogiques adaptés.

- Expliquer la traduction concrète des orientations du SCoT et notamment sur les thèmes qui ont fait l'objet de la révision

Le contenu du SCoT approuvé en juin 2019 a été enrichi sur les aspects suivants :

- l'aménagement commercial,
- la protection et la restauration des espaces naturels et agricoles
- certaines orientations du volet habitat ont été ajustées

Il s'agit de faire preuve d'explication et de pédagogie pour expliquer et faire comprendre les évolutions et ajustements du document dans le cadre de son application auprès des élus du territoire.

Des actions de pédagogie sur certaines notions d'urbanisme peuvent également être envisagées. Des sorties sur le terrain avec les élus du territoire pourront permettre d'expliquer certaines orientations du SCoT et de convaincre de leur application.

- Rendre compte de l'activité du syndicat mixte et informer sur les effets de l'application du SCoT sur le territoire

Il s'agit de communiquer sur les nouvelles instances du SCoT, sur les priorités d'action retenue pour la mise en œuvre, sur les travaux du SCoT en mettant en exergue certaines thématiques phares pour le territoire, la mobilisation du partenariat, la traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme

locaux. Par ailleurs, le SCoT doit faire l'objet d'une évaluation sur les résultats de son application à horizon 6 ans. Aussi le syndicat mixte a mis en place un tableau de bord constitué d'indicateurs de suivi par thématique. Il s'agit de faire vivre cet outil et de communiquer sur les effets du SCoT. L'observation et l'évaluation des incidences de l'application du SCoT dans les documents d'urbanisme, sur le territoire, s'effectuent notamment par le renseignement des indicateurs de suivi et leur analyse. Il s'agit de vulgariser cette observation tout en valorisant les orientations du SCoT.

### **Article 3 - Contenu de la mission**

---

#### **Le public visé par la communication**

- Prioritairement les élus du SCoT Nord Isère, notamment les maires et conseillers municipaux, les Présidents des intercommunalités, les délégués syndicaux...
- les personnes publiques associées, les partenaires institutionnels, les professionnels de l'urbanisme composés essentiellement de techniciens.
- la société civile (associations, habitants, acteurs économiques,...)

Les différentes productions devront se faire dans le respect de la charte graphique du SCoT et en tenant compte des outils déjà produits.

#### - Une pochette à destination des nouveaux élus

##### *Contenu :*

La pochette pourra être constituée des éléments suivants dont le contenu sera fourni par le syndicat mixte : informations administratives (statut, instances, budget, équipe, rapport d'activité 2017/18), le SCoT (fiche recto-verso, rapport synthétique à faire), atlas pratique, le site internet. Ces éléments pourront en partie être insérés dans une chemise cartonnée plate déjà réalisée et /ou sur une clé usb. Le prestataire apportera un conseil pour l'organisation des éléments d'information contenu dans la pochette, la mise en page et sur des messages clés à valoriser.

#### Les lettres du SCoT

De 4 à 6 pages destinées prioritairement aux élus du territoire et aux habitants.

Il s'agit de légitimer et valoriser l'action du syndicat mixte, informer sur l'avancée de la mise en œuvre du SCoT, les nouveaux champs de réflexion (carrières, paysage) ; renforcer la cohérence du territoire en créant des liens entre les élus à travers la valorisation d'opérations concrètes. Donner la parole aux élus du territoire.

Le prestataire proposera la mise en page de la lettre et pourra être amené à réécrire des messages clés pour les mettre en valeur.

##### *Diffusion :*

L'objectif est de publier 2 à 3 numéros par voie dématérialisée et téléchargeables sur le site internet.

#### Les fiches pédagogiques

##### *Contenu :*

Ces fiches d'information technique et pédagogique de 2 à 4 pages à destination prioritairement des professionnels de l'urbanisme (techniciens, bureaux d'études) et élus en charge de l'urbanisme viseront à apporter une information claire et précise sur un point d'expertise lié aux orientations du SCoT, par exemple : Mettre en œuvre la trame verte et bleue, l'orientation d'aménagement et de programmation, qualifier une zone commerciale... Il s'agit de donner de l'information facile à réutiliser. Le prestataire proposera la mise en page de la fiche et pourra être amené à réécrire des messages clés pour les mettre en valeur.

##### *Diffusion :*

L'objectif est de publier 1 à 2 fiches pédagogiques annuellement par voie dématérialisée et téléchargeables sur le site internet.

#### Un rapport synthétique des orientations du SCoT.

##### *Contenu :*

Ce rapport de 30 à 40 pages à destination prioritairement des nouveaux élus du territoire, devra permettre de synthétiser le SCoT de façon simple et compréhensible en présentant les problématiques, les orientations, les pistes de mise en œuvre pour chaque thématique du SCoT (agriculture et environnement, urbanisme commercial, habitat, déplacement, etc.).

Le prestataire proposera la mise en page du document et pourra être amené à réécrire des messages clés pour les mettre en valeur..

*Diffusion :*

L'objectif est de diffuser ce rapport et qu'il soit téléchargeable sur le site internet.

Organisation de rencontres avec les élus et les acteurs du territoire

*Contenu :*

Ce temps fort devra être l'occasion d'être à l'écoute de la parole des élus/acteurs du territoire et de réaffirmer les priorités partagées pour l'avenir du territoire.

Le syndicat mixte pilotera ces rencontres et validera le thème abordé. Ces rencontres se feront soit lors d'un séminaire à l'échelle du territoire du SCoT ou à l'échelle de chaque EPCI adhérent. Le prestataire sera mobilisé pour apporter un conseil à l'organisation, au déroulé des rencontres, à l'animation et à la valorisation de l'évènement (affiches, support, etc).

Le rapport d'activité annuel

Le prestataire proposera, la mise en page sur la base de textes rédigés par le Syndicat Mixte, photos, schémas qui lui seront fournis. Le contenu du rapport d'activité d'environ 20 à 25 pages pourra éventuellement comporter un éditorial du Président du SCoT, un ou des entretiens avec des élus ou acteurs du SCoT.

Assistance globale au syndicat mixte du SCoT Nord Isère et construction d'une stratégie de communication

Il pourra s'agir fin 2020/2021, avec les nouveaux élus du syndicat mixte, de cadrer le besoin en termes de stratégie de communication. La stratégie de communication pourra être co-construite avec les délégués du SCoT, au regard de ce qui a déjà été fait et à travers la mise en place de groupe de travail. Il s'agira de cibler le public visé par la communication et sur quoi celle-ci devra porter (le territoire, les orientations du SCoT, l'outil, la gouvernance/partenariat, la mise en œuvre, l'évaluation/prospective, etc) et la définition des outils les plus appropriés pour le faire).

Le prestataire proposera son approche méthodologique (nombres de jours, animation, outils, production envisagée...)

Au-delà des outils à créer, le prestataire pourra être sollicité de manière régulière par le syndicat mixte afin de faire le point sur la stratégie de communication.

Le prestataire pourra également être sollicité pour assister le syndicat mixte dans la production de divers documents (cartes de vœux numérique, communiqué de presse...).

**II- SYNTHÈSE PRÉSENTATION DEVIS**

Le devis porte sur les éléments suivants :

Récapitulatif des Prestations	Calendrier estimatif	Nombre maximum envisagé sur 2020 et 2021	Détail coût journée/unité TTC	Coût total TTC
Pochette	Juin 2020	1		
Lettres du SCoT	Fin 2020 - 2021	3		
Fiches pédagogiques	2021	3		
Rapport d'activité	Mai 2020	2		
Rapport synthétique du SCoT	Juin-sept 2020	1		

Organisation de rencontres	fin 2020	1		
Assistance globale au SM	2020/21			

La proposition devra précisée pour chaque élément :

- le budget total HT
- le coût jour en HT
- les compétences mobilisées (CV) pour réaliser la mission indiquant la maîtrise des différents outils graphiques ou de formats adéquats

## Article 5 - Méthodologie de travail et marché

---

D'une manière générale, le syndicat mixte du SCoT souhaite privilégier un travail en étroite collaboration avec le prestataire. Celui-ci devra notamment prendre en compte le fonctionnement du syndicat mixte composé de 4 personnes, ayant des missions de services publics, des contraintes de délai et d'imprévis.

Une commission composée d'élus et de techniciens du syndicat mixte sera mise en place pour le suivi de cette mission.

### Forme du marché

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée passée en application du code de la commande publique et des articles L2123.1, R2123.1, et suivants.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins Il prend effet dès sa notification.

### Durée du marché

La durée de l'accord cadre est de deux ans.

### Mode de passation

Il s'exécute par émission de bons de commande successifs par le pouvoir adjudicateur selon ses besoins. Les montants minimum et maximum des prestations qui seront confiées au titulaire sont les suivants :

Montant minimum =	15 000 TTC (TVA 20%)
Montant maximum =	30 000 € TTC (TVA 20%)

Le pouvoir adjudicateur s'engage à passer des commandes à hauteur du montant minimum. Le titulaire s'engage à exécuter les commandes passées par le pouvoir adjudicateur à hauteur du montant maximum.

### Délais partiels et pénalités

---

Pour la rédaction des lettres du SCoT, fiches pédagogiques, rapport synthétique, pochette, le délai accordé à partir de la transmission par le Syndicat mixte du bon de commande est d'environ 1 mois jusqu'à la validation du bon à tirer ou rendu final de la commande.

Le délai précis sera indiqué sur chaque bon de commande.

La pénalité encourue par le titulaire pour non-respect de ce délai est de vingt euros par jour calendrier de retard.

## Engagement du titulaire

Les prestations faisant l'objet du présent marché sont placées sous la responsabilité unique du titulaire.

Le titulaire s'engage à délivrer au syndicat mixte un produit fini correspondant en tous points au cahier des charges ainsi qu'aux différents documents de contrôle. Chaque réalisation devra faire l'objet d'un bon à tirer soumis à la validation du syndicat.

Le titulaire du marché devra transmettre régulièrement au syndicat mixte les documents réalisés aux formats potentiels suivants : Word, Adobe Indesign, Adobe Illustrator, Adobe Photoshop, Adobe Acrobat (PDF), Excel,... toutes versions permettant notamment :

- la mise en ligne sur le site internet du SCoT
- des actualisations minimales ou modifications des documents par le syndicat
- l'adaptation facile aux contraintes techniques de supports de type presse et/ou autres.
- l'impression de la meilleure qualité et dans les formats compatibles avec ceux utilisés par les professionnels de l'impression.

De plus, le titulaire remettra au Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère les supports sur fichiers numériques **dans tout type de format informatique nécessaire et exploitable par le syndicat mixte (word, indd, etc.)** sur simple demande précisant les formats souhaités.

## Article 6 - Maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat Mixte du SCOT NORD ISERE assure la maîtrise d'ouvrage et la responsabilité du marché.

## Article 7- Procédure de consultation : étapes et critères de sélection

Voir le règlement de consultation.

### Le périmètre du SCoT Nord Isère au 1er Janvier 2017

